

1. Introduction

Dans le cadre du programme de recherche AGORA de la Politique scientifique fédérale et en réponse à une demande du Point d'appui en faveur de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, l'UGent et l'UCL ont lancé, le 1^{er} octobre 2006, un projet de recherche relatif à la relation entre la pauvreté et le placement des enfants.

Le programme Agora de la Politique scientifique fédérale a pour objectif "*le développement, le soutien et la valorisation des données socio-économiques dont disposent les organes fédéraux*"¹. Dans le cadre du projet de recherche 'Placement des enfants et pauvreté', l'objectif ci-avant mentionné du programme Agora est mis en relation avec la question du point d'appui visant à obtenir un aperçu de la relation entre la pauvreté et le placement des enfants. L'objectif principal de ce projet de recherche repose sur le développement d'une procédure simplifiant la mise en relation de différentes banques de données et rendant celles-ci praticables dans ce cas spécifique, avec pour objectif de pouvoir analyser la relation entre la pauvreté et le placement.

Lors de la mise en œuvre de la question de l'enquête, le choix a été fait d'élargir le concept de 'placement' à toutes les interventions possibles du système d'aide à la jeunesse, enregistrées dans les banques de données des trois Communautés. Via le projet de recherche AGORA, nous souhaitons obtenir un aperçu plus précis du contexte socio-économique qui est celui des enfants et des jeunes qui sont confrontés à une mesure au sein du système d'aide à la jeunesse. Nous étudierons à cette fin des variables exerçant une influence sur le risque de contact avec les services d'aide à la jeunesse.

La procédure élaborée dans le cadre de l'étude 'Placement des enfants et pauvreté' devrait permettre de garantir le suivi longitudinal de cette étude. La procédure développée pourra être répétée : d'une part, en observant la relation à un moment précis entre situation socioéconomique et prise en charge par l'aide à la jeunesse et, d'autre part, en s'intéressant à la trajectoire suivie par le groupe cible.

2. Méthodologie

2.1. Description des banques de données

L'objectif principal du Projet Agora 'Pauvreté et placement' repose sur l'élaboration d'une procédure de mise en relation permettant de garantir le suivi longitudinal. Les banques de données suivantes sont mises en relation dans le cadre de cette procédure : la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale, les banques de données des administrations de l'aide à la jeunesse des trois Communautés, et la banque de données établie dans le cadre de la publication 'Atlas des quartiers en difficulté'.² Les banques de données des administrations de l'aide à la jeunesse sont mises en relation avec la Datawarehouse, et ce, à l'aide du numéro de registre national des enfants et des jeunes concernés. Les données recueillies dans le cadre de la publication 'Atlas des quartiers en difficulté' sont mises en relation avec la Datawarehouse, via la variable 'secteur statistique'.

¹ <http://www.belspo.be>

² Nous vous renvoyons à cette fin au document 'Dossier Banque Carrefour de la Sécurité Sociale', joint en annexe. Vous y trouverez la documentation relative aux banques de données mises en relation.

La Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale rassemble des données relatives à l'ensemble de la population. L'utilisation de cette banque de données permet donc d'opérer une comparaison sur la base d'un certain nombre de variables contextuelles sélectionnées, entre le groupe des enfants et des jeunes faisant l'objet d'une mesure et le groupe de contrôle des enfants et des jeunes ne faisant l'objet d'aucune mesure.

Tant les données de l'administration francophone que les données de l'administration flamande de l'aide à la jeunesse ont été mises en relation avec la Datawarehouse.

Le projet de recherche concerne trois groupes. Un premier groupe concerne les ménages flamands dont au moins 1 membre du ménage a fait l'objet d'une première mesure en 2005. Cette information provient de la banque de données BJ '96. Un deuxième groupe concerne les ménages francophones dont 1 membre du ménage au moins a fait l'objet d'une première mesure en 2005. Cette information provient de la banque de données de l'administration, SIGMAJED.

Un dernier groupe reprend les enfants et les jeunes n'ayant pas fait l'objet d'une première mesure en 2005. Cette classification est intervenue sur la base de la Datawarehouse, dont un échantillon aléatoire de 2,5 % a été retenu.

En ce qui concerne ces trois groupes, nous sommes en mesure de rattacher les données des enfants et des jeunes aux données de leurs parents, de même que nous disposons d'informations relatives au contexte socio-économique, sur la base de variables telles que la position sur le marché de l'emploi, la source de revenu, le chômage, l'invalidité, ...

La procédure de mise en relation peut être étendue à d'autres banques de données. La présence d'au moins un élément provenant des informations communautaires constitue la seule condition d'une telle mise en relation.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons opté, en vue d'une plus vaste conceptualisation du concept de 'contexte socio-économique', de mettre l'ensemble de la banque de données en relation avec les données recueillies dans le cadre de la publication 'Atlas des quartiers en difficulté' (2006). La procédure de mise en relation fournit de plus amples informations sur le quartier dans lequel les enfants et les jeunes vivent. Sur la base de 22 indicateurs, il a été possible de déterminer la mesure des problèmes socio-économiques structurels des quartiers en difficulté. A cette fin, nous nous sommes intéressés à différents aspects tels que la formation moyenne, la qualité du logement, ... Ces données ne concernent que les 17 agglomérations³, soit 56 % de la population belge totale.

2.2. Délimitation de la population de l'enquête

La population de l'enquête a été délimitée de la manière suivante. Seuls les enfants et les jeunes ayant été, pour la première fois en 2005, confrontés à une prise en charge par l'aide à la jeunesse, ont été considérés comme faisant partie de la population d'enquête. Parallèlement à cette décision, les données pour 2005 ont été consultées dans la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale. Il a de cette manière été possible de connaître la situation familiale qui était celle des enfants et des jeunes concernés au moment où ceux-ci ont été confrontés pour la première fois à une mesure, de même que nous avons pu utiliser les données les plus récentes de la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale.

Ceci a eu pour résultat, en ce qui concerne la Communauté flamande, l'utilisation du système d'enregistrement BJ '96, l'ancien système d'enregistrement et non pas de Domino, le système

³

Liste des agglomérations : Anvers; Malines; Gand; Saint-Nicolas; Bruges; Ostende; Hasselt-Genk; Courtrai; Liège; Verviers; Charlerloi ; Mons; La Louvière; Namur; Tournai; Bruxelles; Louvain.

d'enregistrement actuel des services spéciaux d'assistance à la jeunesse de la Communauté flamande. Au moment où le dossier a été introduit, les données issues de BJ '96 n'avaient toujours pas été transférées dans le nouveau système d'enregistrement Domino.

2.3. Procédure

Les différentes phases de la procédure de mise en relation ont fait l'objet d'un débat détaillé dans le document 'Scénario de la procédure de mise en relation' et ne seront dès lors que brièvement décrites ici.

Dans une première phase, il a été procédé à la reconnaissance des différentes banques de données. Les administrations concernées ont été consultées régulièrement. De même, nous avons recherché des possibilités d'élargir la banque de données, de manière à pouvoir reprendre des facteurs supplémentaires pouvant influencer le risque d'une prise en charge. L'élargissement de la banque de données aux données recueillies dans le cadre de la publication 'Atlas des quartiers en difficulté' a semblé constituer la seule possibilité. La mise en relation de cette banque de données nous a permis d'obtenir des données relatives au quartier, et ce, en ce qui concerne la mesure de ses problèmes socio-économiques structurels.

La deuxième phase de la procédure a reposé sur la composition du dossier pour la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Ce dossier s'est composé, d'une part, d'une présentation générale du projet de recherche et, d'autre part, d'une subdivision de la liste de toutes les données issues des différentes banques de données pouvant être utilisées afin de formuler une réponse à la question de l'enquête. Ce dossier a été introduit début mai auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, en vue de son approbation par le Comité de Gestion et le Comité Sectoriel de la Santé et de la Sécurité Sociale.

La troisième phase d'une telle procédure de mise en relation se compose de l'approbation du dossier par les deux comités, ainsi que de la déposition auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée. Après cette approbation, le contrat entre, d'une part, la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et, d'autre part, tous les acteurs concernés peut être établi. Après signature de ce contrat, la banque de données est transférée et l'équipe de recherche peut débiter l'analyse statistique des données.

1. Résultats

3.1. Introduction

Avant de décrire les résultats, nous devons préciser un certain nombre d'éléments importants. Une première remarque importante concerne l'unité d'analyse qui n'était pas la même pour les différentes banques de données. Les banques de données des administrations de l'aide à la jeunesse ont retenu les enfants et les jeunes comme unité d'analyse. La Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale a enregistré les données par membre du ménage et l'Atlas des quartiers en difficulté a quant à lui considéré les ménages comme unité d'analyse.

L'équipe de recherche a choisi de travailler avec le ménage pour unité d'analyse. Les données de la Datawarehouse ont été portées à un niveau d'analyse supérieur en regroupant les différents membres d'un ménage dans une catégorie spécifique. Dès lors qu'un membre du ménage au moins

appartenait à une catégorie spécifique, le ménage concerné était calculé dans cette catégorie spécifique. Les informations quant à la position sur le marché de l'emploi sont par exemple réparties en quatre catégories dans la Datawarehouse : travailleurs, chômeurs, personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle et autres personnes. Ces informations sont disponibles au niveau des membres du ménage. Ces informations ont été ramenées à un niveau supérieur en parlant des ménages où au sein desquels au moins un membre du ménage était un travailleur, un chômeur, etc.. Le même principe a été utilisé en matière d'invalidité. L'analyse statistique procède conformément à ce principe.

Une deuxième remarque importante concerne la relation avec la demande d'enquête initiale. Ce projet de recherche a développé une procédure permettant d'étudier à long terme la relation entre la pauvreté et une mesure prise par les services de l'aide à la jeunesse. Du fait de la définition évoluant dans le temps de la pauvreté, nous avons choisi de ne pas déterminer à l'avance le concept de pauvreté et donc de ne pas non plus le fixer. Un objectif important du projet de recherche repose justement sur l'identification des facteurs influençant le risque d'une mesure prise par les services d'aide à la jeunesse. En ne délimitant pas à l'avance ces facteurs, nous créons la possibilité d'intégrer à l'étude tous les facteurs intéressants présents et possibles. Après l'identification de tous les facteurs de risque possibles, l'on peut déterminer dans quelle mesure ces facteurs d'influence correspondent ou non aux approches en vigueur concernant la pauvreté.

Enfin, il avait dès le départ été déterminé que les données relatives à la Communauté germanophone seraient également intégrées au projet de recherche. Différentes circonstances n'ont pas rendu ceci possible. La Communauté germanophone ne dispose en effet d'aucun accès au registre national et le transfert des dossiers papiers vers des banques de données électroniques aurait pris trop de temps. Ces données concernent environ 130 jeunes et ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.

Une solution est toujours recherchée pour l'heure quant à l'accès au registre national. Normalement, toutes les difficultés structurelles devraient être résolues le plus rapidement possible, de manière à ce que la participation de la Communauté germanophone au suivi longitudinal du projet de recherche puisse être garantie.

3.2. Description de la population de l'enquête

Il a été décidé d'analyser les deux Communautés séparément. D'une part, cette décision est due au fait qu'en ce qui concerne la Communauté française, les données concernent une sélection de mesures, tandis que dans le cas de la Communauté flamande, toutes les mesures sont reprises dans l'analyse. Les données relatives à la Communauté française ne reprennent que les mesures qui font l'objet d'un paiement de frais par la communauté, et il a été décidé de ne retenir que les mesures de nature ambulatoire, n'intervenant pas dans un cadre résidentiel, les mesures de placement dans une institution communautaire publique de protection de la jeunesse et les mesures de nature résidentielles, le placement dans un cadre résidentiel. Les mesures telles que l'orientation, le suivi par le service social du Service d'aide à la jeunesse ou du service de protection judiciaire, etc., ne sont donc pas reprises dans l'analyse des données de la Communauté française, tandis que ces types de mesures font partie de la banque de données flamande. Pour ces raisons, il était impossible pour l'équipe de recherche d'analyser les deux Communautés ensemble, les deux banques de données renvoyant en outre à une autre population d'enquête.

De plus, la réalité est différente dans les deux Communautés. Les différences intervenant au niveau de la pratique de mise en œuvre, de l'enregistrement, du contexte socio-économique, des

infrastructures disponibles, sont tellement importantes que dans cette perspective également, une analyse séparée était la plus indiquée.

Au sein de la Communauté flamande, l'enquête concerne 3717 enfants de 0 à 18 ans, avec une première mesure en 2005. Il s'agit de 2193 garçons (59 %) et de 1524 filles (41 %).

En communauté française, il s'agit de 3709 enfants, avec une première mesure en 2005. Ici encore, il convient de faire référence à la sélection des mesures : seuls les placements dans un cadre résidentiel, au sein d'une institution communautaire, et les mesures non résidentielles ont été reprises ici.

Lorsque les deux banques de données sont mises en relation avec la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale, nous obtenons des informations relatives aux ménages des enfants et des jeunes concernés. Ces informations concernent, d'une part, un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques et, d'autre part, un certain nombre de variables relatives au contexte socio-économique. De plus, nous disposons maintenant également de ces mêmes informations en ce qui concerne l'échantillon aléatoire comportant un certain nombre d'enfants et de jeunes sans première mesure en 2005, ainsi que les ménages auxquels ils appartiennent.

3.3 Identification des facteurs influençant le risque d'une mesure

Du fait de la position difficile de l'arrondissement de Bruxelles, il nous a semblé impossible de conserver la répartition entre Communauté française et Communauté flamande. Cette répartition est effectuée par les administrations de l'aide à la jeunesse, sur la base du régime linguistique. Les enfants et les jeunes francophones sont accueillis par l'Aide à la Jeunesse et les jeunes néerlandophones sont accueillis par les services spéciaux d'assistance à la jeunesse. La Datawarehouse ne fournit toutefois aucune information quant à la langue maternelle des enfants et des jeunes concernés. Dès lors, lorsqu'ils habitent à Bruxelles, il est extrêmement compliqué de les attribuer soit à la Région flamande, soit à la Région wallonne.

A la lumière de ces difficultés, nous avons décidé d'opter pour la solution suivante. Les régions sont réparties sur la base de l'arrondissement administratif. Les arrondissements administratifs flamands sont répartis dans la Région flamande. La même répartition intervient en ce qui concerne les arrondissements administratifs francophones. L'arrondissement de Bruxelles a donc été repris sur une base distincte. Il s'agit ici d'un petit groupe, mais du fait de la réalité socio-économique spécifique (nulle part ailleurs en Belgique, la concentration de pauvreté n'est aussi importante), ce choix peut assurément être argumenté.

La question de savoir quels sont les facteurs entraînant un risque accru de mesures prises par les services d'aide à la jeunesse est au cœur du présent projet de recherche. Sur la base d'une régression logistique, nous avons procédé à la recherche des facteurs influençant le risque d'une mesure. Il importe de savoir à ce sujet qu'un contrôle a à chaque fois été opéré pour d'autres variables pouvant éventuellement intervenir. Ceci signifie que l'effet d'un prédicteur significatif doit toujours être considéré dans le contexte des ménages identiques pour les autres variables. Dès lors qu'un effet est donc trouvé pour un facteur spécifique, cet effet peut être attribué avec certitude à cette variable spécifique.

En ce qui concerne les régions flamandes, les différents facteurs suivants ont été identifiés.

- Sexe : les garçons présentent un risque sensiblement accru d'être soumis à une mesure que ce n'est le cas des filles.

- Age : le risque d'une mesure augmente en fonction du fait que l'on augmente en âge.
- Sexe du chef de ménage : les ménages dont le chef est une femme présentent un risque de mesure sensiblement plus élevé. D'autres analyses démontrent que cette relation ne vaut que pour les ménages avec deux parents. En ce qui concerne les familles monoparentales, cette relation n'est pas confirmée.
- Nombre des membres du ménage : le risque d'une mesure augmente sensiblement dès lors que le nombre des membres du ménage augmente.
- Emploi : le risque d'une mesure est sensiblement moins élevé dans les ménages dont au moins un membre travaille.
- Chômage : le risque d'une mesure est sensiblement plus élevé dans les ménages dont au moins un membre est chômeur.
- Revenus de remplacement : le risque d'une mesure est sensiblement plus élevé dans les ménages dont au moins un membre dispose de revenus de remplacement ou d'une aide financière.
- Invalidité : le risque d'une mesure est sensiblement plus élevé dans les ménages dont au moins un membre est invalide.

En ce qui concerne les régions francophones, les différents facteurs suivants peuvent être identifiés.

- Sexe : les garçons présentent un risque d'être soumis à une première mesure sensiblement plus élevé que les filles⁴.
- Age : le risque d'une première mesure augmente de manière sensible en même temps que l'âge augmente⁵.
- Sexe du chef de ménage : en ce qui concerne les régions francophones, le sexe du chef de ménage n'a pas d'effet principal, ne joue pas comme facteur de risque considéré isolément. Il ressort toutefois de l'analyse des effets d'interaction qu'une distinction peut être opérée en fonction du type de ménage. En ce qui concerne les ménages monoparentaux, les ménages dont le chef de ménage est un homme présentent un risque accru d'entrée dans le système d'aide à la jeunesse. En ce qui concerne les ménages comptant deux parents, lorsqu'une femme est à la tête du ménage, le risque d'une première mesure est accru. Cette différence est significative.
- Nombre des membres du ménage : le risque d'une première mesure augmente de manière significative dès lors que le nombre de membres du ménage augmente lui aussi.
- Emploi : le risque d'une première mesure est sensiblement inférieur dans les ménages dont au moins un membre du ménage travaille par rapport aux ménages dans lesquels personne ne travaille.
- Revenus de remplacement : le risque d'une première mesure est sensiblement plus élevé dans les ménages dont au moins une personne bénéficie de revenus de remplacement ou d'une assistance financière.
- Invalidité : le risque d'une première mesure est sensiblement plus élevé dans les ménages dont au moins un membre est invalide.

En ce qui concerne Bruxelles, les facteurs de risque suivants peuvent être décrits.

⁴ Les résultats sont cependant différents si l'on considère séparément les mineurs en difficulté et les mineurs ayant commis un fait qualifié infraction.

⁵ Même remarque que pour le sexe des mineurs.

- Sexe : les garçons présentent un risque d'être soumis à une première mesure sensiblement plus élevé que les filles⁶.
- Age : le risque d'une première mesure augmente de manière sensible en même temps que l'âge augmente⁷.
- Sexe du chef de ménage : les ménages dont le chef est une femme présentent un risque d'entrer dans le système de prise en charge par l'aide à la jeunesse sensiblement accru par rapport aux ménages dont le chef est un homme. Les analyses des effets d'interaction entre les variables montrent que cette relation vaut principalement dans les ménages comptant deux parents. En ce qui concerne les familles monoparentales, cette relation se confirme dans une moindre mesure.
- Nombre des membres du ménage : le risque d'une première mesure augmente de manière significative avec l'augmentation du nombre de membres du ménage.
- Emploi : le risque d'une première mesure est sensiblement inférieur dans les ménages dont au moins un membre travaille au regard des ménages dans lesquels personne ne travaille.
- Revenus de remplacement : le risque d'une première mesure est sensiblement plus élevé dans les ménages dont au moins un membre bénéficie de revenus de remplacement ou d'une assistance financière.
- Invalidité : le risque d'une première mesure est sensiblement plus élevé dans les ménages dont au moins un membre est invalide.

La mise en relation avec l'Atlas des quartiers en difficulté démontre une relation étroite entre les différents indicateurs des problèmes socio-économiques structurels au niveau des quartiers et le risque d'une mesure. Plus le quartier enregistre des problèmes de ce type, plus élevé est le risque d'une mesure par les services spéciaux d'aide à la jeunesse. Ces données englobent uniquement les agglomérations.

Cette présentation des résultats doit toutefois être considérée avec la plus grande prudence. Il s'agit en effet des données d'enregistrement des administrations d'aide à la jeunesse. Ces données n'ont pas été collectées avec pour objectif une enquête socio-scientifique et il reste donc un fait que de très nombreuses informations essentielles manquent. Le contexte et la réalité qui se cachent derrière les décisions du SAJ ou du comité et du tribunal de la jeunesse, la pratique de la mise en œuvre des différents acteurs concernés, ne sont en outre pas pris en compte, bien que ces données revêtent une importance cruciale dans le cadre d'une enquête consacrée à la réalité des services d'aide à la jeunesse.

4. Limites de l'enquête

4.1. Banques de données administratives

La prospection des banques de données administratives et le travail avec celles-ci n'ont pas toujours été simples. Ces banques de données sont en effet orientées vers l'administration et constituent souvent un système d'enregistrement financier, sans toutefois être orientées vers l'enquête socio-scientifique. Ce fait a pu être constaté tant au niveau de la prise de connaissance des banques de données qu'en ce qui concerne le traitement des données proprement dites. Une approche-prise de connaissance (reconnaissance) approfondie des banques

⁶ Même remarque que pour la région wallonne.

⁷ Même remarque que pour la région wallonne.

de données, avec concertation régulière avec les gestionnaires de ces banques de données, est dès lors recommandée.

Un élément d'attention plus particulier n'est autre que la question de savoir dans quelle mesure les banques de données administratives peuvent servir à des fins socio-scientifiques. Il a été confirmé par les trois administrations, sur une base contractuelle, que la mise en relation interviendrait sur la base du numéro de registre national. Cependant, il est apparu que seule la Communauté flamande enregistrait le numéro de registre national des enfants et des jeunes. La procédure visant à pouvoir disposer du numéro de registre national dans les deux autres Communautés s'est révélée fort longue et fort coûteuse.

Un autre constat que nous avons pu faire lors de l'utilisation des banques de données administratives est le manque de contexte. Dans le cadre de ce projet de recherche spécifique, un certain nombre d'aspects se sont révélés manquants et n'ont pas pu être obtenus sur la base des données disponibles. Le contexte d'une décision dans le cadre de laquelle des enfants et des jeunes font l'objet d'une mesure des services d'aide à la jeunesse manque par exemple. Sur la base de « focus groups », nous souhaitons dès lors également replacer les principaux résultats en perspective avec des expériences de quelques groupes, professionnels et associations, concernés, mais il reste un fait que le contexte, la réalité qui se cachent derrière la mesure, ne sont pas pris en compte, bien qu'il s'agisse là d'éléments essentiels dans le cadre de la réponse à la question de notre enquête.

Une troisième réflexion lors de l'utilisation des banques de données administratives concerne la distinction entre la situation de fait et la situation administrative. Cela vaut plus particulièrement pour la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale, au sein de laquelle la distinction entre les deux situations peut être importante. La composition du ménage est prise en compte au 1^{er} janvier. En d'autres termes, les modifications intervenant plus tard dans le courant de l'année ne sont pas enregistrées.

La définition du ménage pose également question. Par ménage, on entend toutes les personnes habitant à la même adresse de domiciliation. Pour chaque membre du ménage, il a été demandé le sexe et l'âge. Ces données permettent d'obtenir une indication en ce qui concerne le rôle des parents, mais aucune certitude ne peut être garantie.

4.2. Délai de conservation des données

Lors de la détermination de l'intention de la présente enquête, il a été choisi de détruire les données dès que le projet de recherche prendrait fin, à savoir, à la date du 31/07/08. Les données seront détruites par l'équipe de recherche, mais seront toutefois conservées pendant les 10 années à venir au sein de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Un délai de conservation de 10 ans auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale constitue effectivement une nécessité absolue en vue du suivi longitudinal de ce projet. Un délai de conservation pouvant aller jusqu'à 6 mois après la fin du contrat aurait assurément son utilité à des fins de publications scientifiques et d'autres analyses statistiques.

4.3. Conceptualisation du contexte socio-économique

Au niveau individuel, seule la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale a été utilisée en vue de déterminer le contexte socio-économique des enfants et des jeunes concernés. Ces données, qui jouent un rôle indicatif en ce qui concerne le contexte socio-économique des enfants et des jeunes, reposent principalement sur un aspect, à savoir, les risques financiers tels que le salaire des parents et la position sur le marché de l'emploi. La détermination du contexte socio-

économique des enfants et des jeunes au niveau individuel est donc plutôt limitée et unidimensionnelle.

Au niveau du quartier, cette conceptualisation a été étendue grâce à un certain nombre de variables telles que le niveau de formation moyen, l'état de santé moyen, ..., autant d'indicateurs qui ont été repris dans l'"Atlas des quartiers en difficulté".

Vous découvrirez de plus amples informations sur les éventuels élargissements du concept de 'contexte socio-économique' au chapitre 'Recommandations'.

4.4. Absence d'allocations familiales dans les revenus

En général, dans l'univers de l'analyse scientifique, on considère les niveaux de pauvreté comme fixé à 60 % du revenu moyen. Ces niveaux reposent sur le revenu complet, en ce compris les allocations familiales. Des enquêtes, telles que l'enquête EU-SILC qui autorise l'enquête comparative au niveau européen, se réfèrent au revenu familial total, en ce compris les allocations familiales, et utilisent des niveaux de pauvreté tels que 60 % du revenu moyen.

La Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale ne mentionne pas les montants d'allocations familiales versés. Seule la compétence de la personne (donnant droit, ayant droit et allocataire) et la période de paiement par enfant sont reprises. Ces informations concernent uniquement les dossiers repris dans les fichiers centraux de l'ONAFTS, ONSAPPL et de l'INASTI. Il ne s'agit pas là de tous les dossiers des allocations familiales, et ce, du fait qu'un nombre relativement élevé de dossiers sont traités par les institutions publiques elles-mêmes (Service Central des Dépenses Fixes).

Un calcul moyen par ménage a donc semblé impossible du fait de la variation particulièrement importante au niveau des montants versés (en fonction des critères qui étaient remplis).

Il s'agit là d'une limitation sérieuse. Il ressort en effet de la littérature que les allocations familiales constituent une importante source de revenus dans les familles pauvres. Etant donné le fait que les allocations familiales ne sont pas reprises au niveau de la présente étude dans le calcul des revenus, ceci peut entraîner une image faussée de la réalité.

En ce qui concerne le suivi longitudinal du présent projet, il convient assurément de rechercher des solutions possibles en vue de compenser cette limitation. Il est en effet extrêmement important, en ce qui concerne le caractère comparable de cette étude au niveau national et européen, de pouvoir travailler avec des niveaux de pauvreté généralement reconnus, tels que 60 % du revenu moyen. Pour ce faire, nous devons absolument connaître le revenu total des familles.

Le même principe vaut en ce qui concerne l'application de la problématique des dettes. Cette donnée n'est pas non plus reprise dans les banques de données administratives en ce qui concerne le calcul des revenus. Ceci entraîne ici encore la possibilité d'une image faussée de la réalité.

5. Recommandations

Le présent rapport d'enquête est clôturé par un certain nombre de recommandations relatives au suivi longitudinal de la présente étude. Ces recommandations concernent les possibles banques de données ou les extensions des banques de données déjà utilisées, dans le cadre desquelles une mise en relation avec la banque de données Agora peut signifier une plus-value en ce qui concerne l'objectif d'enquête.

5.1. Extension de la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale

La Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale a connu une extension sensible au cours de la dernière période. Différentes sources d'information ont été ajoutées à la Datawarehouse, de même qu'elles ont été largement documentées depuis 2003.

Un certain nombre de sources d'information peuvent se révéler fort importantes en ce qui concerne le suivi longitudinal du présent projet de recherche.

L'extension de la Datawarehouse aux données du '*Fonds des Accidents du Travail*' et du '*Fonds des Maladies Professionnelles*' peut être intéressante dans le cadre de la présente étude. De cette manière, l'aspect 'santé' peut partiellement être repris dans l'analyse. Le risque accru de pauvreté en ce qui concerne ces familles a également fait l'objet d'une description détaillée dans la littérature.

Dès 2003, les données du *SPP Intégration Sociale* ont également été reprises en qualité de source d'information au sein de la Datawarehouse. Ces données revêtent une importance cruciale dans le cadre du présent projet de recherche.

L'actuel dossier permettra uniquement de vérifier si un individu bénéficie ou non d'un revenu de remplacement, mais les possibilités sont cependant beaucoup plus vastes : certaines spécifications sont possibles et le montant exact du revenu de remplacement versé pourra être retracé. Le processus d'intégration vient seulement d'être clôturé et intervient dès lors trop tard pour que ces variables puissent également être reprises dans le dossier de mise en relation.

De plus amples informations quant à l'extension de la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale sont disponibles sur le site Web de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

5.2. Enquête socio-économique générale

L'enquête socio-économique générale rassemble une multitude d'informations : des informations quant au niveau d'études, à l'état de santé et à la situation professionnelle y sont reprises.

L'enquête socio-économique générale se compose d'un questionnaire personnel et d'un questionnaire relatif au logement. Le questionnaire personnel recueille, pour chaque individu, des renseignements quant à sa situation professionnelle, son état de santé, son état civil, son niveau d'études, ... Le questionnaire relatif au logement est proposé pour chaque ménage et recueille des informations quant au type de logement, au niveau d'équipement, à l'environnement, ...

Ces deux types de questionnaires peuvent constituer un complément important aux données qui sont fournies par la Datawarehouse Marché de l'Emploi et Protection Sociale. Ils offrent une conceptualisation plus vaste du concept de 'contexte socio-économique', grâce à la prise en compte d'aspects tels que la santé, le logement et le niveau de formation.

La mise en relation n'a toutefois pas été possible du fait de l'absence du numéro de registre national dans le cadre de l'enquête socio-économique. De plus, la législation relative au respect de la vie privée est particulièrement stricte en ce qui concerne cette enquête et il est donc particulièrement difficile d'obtenir un accès aux résultats de la présente enquête, à des fins scientifiques.

Le problème de l'absence du numéro de registre national – nécessaire pour pouvoir opérer la mise en relation avec la Datawarehouse et les banques de données des services d'aide à la jeunesse des trois Communautés – pourra éventuellement à l'avenir être résolu. Au cas où il devient possible, lors de la prochaine enquête socio-économique, de demander directement le numéro de registre national des personnes participant à l'enquête, cette enquête deviendra une nouvelle source d'information particulièrement intéressante dans le cadre du présent projet de recherche.

5.3. Banques de données niveau de formation

Depuis l'année scolaire 2003-2004, il est question, en Communauté flamande, d'un enregistrement systématique des diplômes décernés dans l'enseignement secondaire. Il n'existe toutefois pas de reproduction détaillée à l'intention du BUSO. Les diplômes décernés dans l'enseignement supérieur sont enregistrés depuis 2001-2002. En ce qui concerne le suivi longitudinal du présent projet de recherche, ces banques de données peuvent revêtir une grande importance au niveau individuel. Il est techniquement possible de rattacher cette banque de données à la Datawarehouse en cas de disponibilité du numéro de registre national.

Dans quelques années, le groupe cible de cette étude sera repris dans la banque de données et il sera alors possible de comparer les adultes qui ont été confrontés, durant leur jeunesse, aux services spéciaux d'assistance à la jeunesse, sur la base du critère du niveau de formation, aux adultes qui n'ont jamais été en contact avec les services spéciaux d'assistance à la jeunesse.

Il en va de même en ce qui concerne la banque de données niveau de formation de la Communauté française. Il n'est toutefois ici pas encore question d'un système d'enregistrement élaboré. La banque de données est encore en construction et la phase finale est planifiée pour 2009-2010.

A l'avenir, cette banque de données devrait toutefois offrir les mêmes possibilités que la banque de données de la Communauté flamande. Une comparaison dans le domaine du niveau d'enseignement, entre les adultes ayant été précédemment confrontés à une prise en charge par l'aide à la jeunesse, et ceux qui n'ont jamais été en contact avec les services d'aide à la jeunesse deviendra dès lors possible.

5.4. Enquêtes

Différentes enquêtes s'intéressent aux différents aspects de la situation socio-économique des familles. L'*enquête EU-SILC* s'intéresse aux différents indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale. Une attention est ici toutefois également consacrée aux indicateurs non monétaires. Ceci signifierait une extension extrêmement importante de cette étude à la relation entre le contexte socio-économique et la confrontation aux mesures des services spéciaux d'assistance à la jeunesse.

Le problème de cette enquête – et de toutes les autres enquêtes – réside dans le fait que l'on soupçonne l'échantillonnage de comporter trop peu d'individus issus de notre population cible. Cette sous-représentation des gens connaissant la pauvreté dans différentes banques de données nous a fait aboutir à la décision selon laquelle le travail avec des enquêtes, en vue d'obtenir une réponse à notre question d'enquête, n'était pas possible. Pour pouvoir apprécier une éventuelle sur-représentation ???? (décider qu'il existe une sous-représentation) des familles pauvres dans la population prise en charge par l'aide à la jeunesse, il importe de travailler avec un groupe de contrôle constitué par les familles qui ne sont jamais entrées en contact avec les services d'aide à la jeunesse. Pour pouvoir comparer ces deux groupes, il convient que tous deux soient suffisamment vastes. Nous supposons que le groupe 'ayant eu des contacts avec les services d'aide à la jeunesse' ne sera pas suffisamment vaste dans le cadre des enquêtes, avec pour conséquence qu'une comparaison valable entre les deux groupes ne fait plus partie des possibilités.

Cela vaut également pour d'autres enquêtes. L'*enquête santé de 2004* pourrait éventuellement également constituer une source d'information intéressante. Il est généralement reconnu que la santé et la situation économique sont en étroite relation. Une étude relative au lien entre la situation socio-économique et les mesures prises par les services spéciaux d'assistance à la jeunesse pourrait assurément, en vue de la mise en œuvre du concept de 'situation socio-

économique', faire appel aux informations recueillies dans le cadre d'une enquête de santé. Les mêmes limites de l'enquête EU-SILC s'appliquent toutefois ici également et constituent une limite sérieuse au caractère utilisable d'un tel recueil de données.

5.5. Variable 'Secteur statistique'

La demande de la variable 'secteur statistique' dans le dossier de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale peut constituer une plus-value en ce qui concerne le suivi longitudinal de la présente étude. Ceci s'est n'a pas été réalisé pour des raisons de respect de la vie privée, étant donné que certains secteurs comptent moins de 50 habitants, mais l'équipe de recherche est d'avis que cela pourrait constituer une plus-value importante.

Combiné aux tableaux par communes (réparties en secteurs statistiques), que l'on peut obtenir auprès du Service Population du département Statistiques et Informations Economiques, ceci peut fournir des informations intéressantes au niveau des quartiers.